

2 3 E T 2 4 S E P T E M B R E 2 0 0 8

1^{ers} ateliers nationaux de la SOLIDARITÉ

C E N T R E D E C O N G R È S - L Y O N

**PASSADO14, plateforme éducative et soignante
pour la prise en charge en réseau
des Adolescents difficiles**



Véronique Desramé et Patrick Genvresse
Directrice adjointe et Médecin Directeur
Maison des Adolescents du Calvados
« Passado 14 »

Qu'est-ce qu'un adolescent difficile ?



↓ *C'est un jeune qui n'est :*

- Ni assez fou pour être soigné
- Ni assez bien portant pour être éduqué
- Ni assez normal pour être adapté
- Ni assez responsable pour être jugé et sanctionné

↓ *C'est un jeune qui met en échec toute institution aussi bonne soit-elle, si ce n'est la prison, mais dont chacun convient que cette « institution » risque de le mettre en échec*

- C'est un jeune qui donne invariablement le sentiment qu'il n'est pas à sa place et qu'il serait mieux ailleurs (chez l'autre...)
- C'est un jeune dont on ne veut pas...pour lequel on ne peut plus, on n'en peut plus..

↓ *C'est un jeune « qui nous empêche de penser et qui pousse à agir »* (J-Ph Raynaud)

- C'est un jeune qui exacerbe le conflit, les clivages, les oppositions entre les institutions et les passages à l'acte
- C'est un jeune qui nous contraint à raisonner (*à penser, à panser*) la répétition

Principes de travail avec les adolescents difficiles

■ Tout seul, on ne peut pas tout faire :

- ↘ convenir qu'il s'agit la plupart du temps d'un jeune qui a été un enfant difficile au titre de carences, de négligences, de discontinuités, de références identificatoires peu stables et insuffisamment nourrissantes, ou, au contraire d'un enfant élevé dans une relation fusionnelle sans distance minimale, **sans tiers**, et qu'il reproduit, dans son parcours, ce passé d'imprévisibilités et d'alternance de « trop près/trop loin »
- ↘ Ce jeune présente des troubles de la personnalité qui sont possiblement inauguraux d'une pathologie mentale, d'un handicap à venir, des troubles du comportement et de l'adaptation et des tendances anti-sociales
(si ce n'est pas de la psychiatrie, cela risque fort de le devenir sans prise en charge, mais ce n'est pas que de la psychiatrie...)

↓ ***l'abord en est éducatif, médical, psychologique, pédagogique et social, et souvent judiciaire***

Principes de travail avec les adolescents difficiles



■ Relativiser la place de l'hôpital :

- ↘ L'hospitalisation n'est qu'une possibilité-étape de prise en charge, elle ne se suffit pas à elle-même, même lorsqu'il est convenu qu'elle puisse être longue à des fins thérapeutiques comportementales



■ S'accorder à travailler ensemble

- ↘ Plutôt sous la forme d'un **partenariat formalisé** que dans l'incantation au travail de réseau lorsque celui-ci est informel, au gré des bonnes relations

Le réseau formalisé Passado 14

■ La Maison des Adolescents du Calvados existe à partir d'un partenariat entre :

- Le Centre Hospitalier Spécialisé
- L'ACSEA (Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)
- L'AAJB, autre association médico-éducative du département
- L'Inspection Académique du Calvados

Qui concourt à mobiliser les instances du département :

- L'ARH et l'URCAM
- Le Conseil Général
- La DDASS du Calvados
- La Municipalité de Caen
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- La CAF



Un outil du partenariat : La convention

■ Double Convention avec le Conseil Général

- Convention avec l'ACSEA définissant les moyens alloués
- Convention avec la Maison des Adolescents définissant les champs de compétences du partenariat et les procédures de travail en partenariat :
 - *Définition du cadre des interventions conjointes en direction des mineurs confiés à la MPE*
 - *Définition d'un cadre d'intervention en direction des professionnels de la MPE (soutien, aide à l'évaluation, formation)*

À partir des différents espaces de la Maison des Adolescents

- L'accueil sans rendez-vous
- L'Espace consultation
- L'Espace de soin et de médiation
- L'Espace ressource



L'Espace de soin et de médiation

■ Une prise en charge partagée de mineurs présentant de graves difficultés

Sur demande d'un service :

*ITEP, IME-IMPRO, foyers éducatifs,,, foyers PJJ, foyers d'accueil d'urgence
Maison d'enfants à caractère social, les circonscriptions*

- Proposition d'une prise en charge complémentaire qui ne disqualifie pas l'autre service
- Proposition d'une offre de soins qui permet au service demandeur de se recentrer sur son propre projet éducatif

***Une offre de soins, centrée sur les médiations,
par une équipe mixant
les compétences éducatives et soignantes.***



Titre de l'atelier

L'Espace de soin et de médiation : Un Espace transitionnel entre l'hôpital et les lieux de vie usuels des adolescents

- Le projet de l'Espace de soin et de médiation est de figurer « **un espace tiers** » ayant fonction de liant et de continuité entre l'institution soignante et les lieux de formation, d'éducation et de prise en charge sociale du jeune en difficultés

